



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 102748

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le non-remboursement par la Sécurité sociale des pessaires. Ces anneaux en caoutchouc et silicone servent à traiter sans intervention les descentes d'organes. Fabriqués pour 6 à 7 euros HT, ils sont revendus 60 euros en pharmacie et non remboursés. Ce problème de santé publique est très important dans les départements à population âgée. Le pessaire est même une indication médicale pour des personnes déjà opérées et qui ont malheureusement récidivé. Sachant qu'une chirurgie du prolapsus coûte en moyenne 2 mille à 3 mille euros, il est primordial que le pessaire soit pris en charge à une hauteur à déterminer (65 % voire plus) par la Sécurité sociale pour ne plus l'être intégralement par les patientes. Il lui demande de bien vouloir étudier cette question et la solution proposée, bénéfique pour tous, tant au niveau médical que financier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102748

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1369

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)